

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 Janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëticia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Françoise BALLESTER à Mme Arlette BUZARE
Mme Sonia CAROFF à M. Jacques GREVES
Mme Anne-Marie GARANGE à Mme Marylise FOIDART
Mme Séverine LE FLOCH à M. Franck DUVAL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 janvier 2022
Date de l'affichage	25 janvier 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2022 08 Complexe sportif de Kergroëz : demande de subventions

Rapporteur : C. Guéguen

Dans l'objectif de la réalisation de la ZAC Cœur de Ville et Saudraye (projet d'environ 220 logements et 1 300 m² de commerces dans le Cœur de Ville de Guidel), les équipements sportifs existants au stade de Polignac, dans le centre-ville, doivent être transférés dans le complexe sportif de Kergroëz, en périphérie sud, en complément des récentes réalisations que sont les constructions du terrain de football synthétique et ses vestiaires (2016), et du stade de rugby (2021).

Le projet consiste à édifier, notamment à la place des 2 anciens terrains de football et rugby :

- Au sud-est : Terrain de football d'honneur en gazon naturel homologué niveau T5 (100 x 60) avec tribune en gradins de 200 places et bloc sanitaires.
- Au sud-ouest : Piste d'athlétisme (250 m / 6 couloirs) avec terrain central de football à 8 en gazon naturel (60 x 40)
- Entre les 2 terrains : Annexe sportive de 447 m² sur 2 niveaux
 - Vestiaires, sanitaires, infirmerie, bureau, rangement, garage et locaux au RDC et club house, bureau, vestiaires, sanitaires et rangement à l'étage (accessible par haut du terrain)
- Un parking réaménagé de 112 places dont 3 PMR

Lors de sa séance du 09 février 2021, le Conseil Municipal avait validé le projet de restructuration du complexe sportif de Kergroëz et autorisé Monsieur le Maire à procéder au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et des études préalables.

Lors de celle du 30 novembre 2021, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux, à déposer une demande de permis de construire et de permis d'aménager, à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et donné son accord aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec cette procédure.

L'objectif est toujours une réception des travaux pour septembre 2023.

Coût prévisionnel de l'ensemble des dépenses au 17/01/2022 :

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	€ HT	€ TTC
Équipements sportifs et VRD	1 314 500 €	1 577 400 €
Bâtiment	795 637 €	954 764 €
Éclairage terrain sport et parking	324 800 €	389 760 €
<i>Imprévus et Révisions prix</i>	27 650 €	33 180 €
<i>Total Travaux</i>	<i>2 462 587 €</i>	<i>2 955 104 €</i>
Études, divers CT, SPS...	52 807 €	63 368 €
Maîtrise d'œuvre	126 700 €	152 040 €
TOTAL PROJET au 17/01/2022	2 642 094 €	3 170 513 €

Calendrier prévisionnel :

- Dépôt des PC et PA : janvier 2022
- Lancement du marché de travaux en février 2022
- Notification des marchés : début avril 2022
- Démarrage des travaux : début mai 2022 pour une livraison, au plus tard, en septembre 2023, soit 15 mois de travaux environ.

Plan de financement pour un respect des critères de développement durable de niveau 2 (DETR) :

Besoins	Montant HT	Ressources	Montant HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	126 700 €	Subvention État (DETR) 47% de 450 000 €	Entre 0 et 211 500 €
Coordination ou frais divers	52 807 €	Subvention État (DSIL)	Entre 0 et 250 000 €
Travaux	2 434 937 €	Subvention Département (PST) 20% de 750 000 € x 3 ans	450 000 € sur 3 ans
Marge pour imprévus	27 650 €	Fédérations sportives et ANS	En attente
		Contribution SDEM	57 960 €
		Autofinancement	Le solde
TOTAL	2 642 094 €	TOTAL	2 642 094 €

Le Conseil Municipal est invité cette fois à valider le projet tel que présenté et à autoriser le Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès du Département au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale), de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de l'ANS (Agence Nationale du Sport), de la Fédération Française de Football (FFF) et de tout autre organisme, pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'Avant-Projet Définitif du complexe sportif et du bâtiment ;

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 20 janvier 2022 ;

DONNE son accord sur le plan de financement prévisionnel du projet du complexe sportif de Kergroëz;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès du Département au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale), de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de l'ANS (Agence Nationale du Sport), de la Fédération Française de Football (FFF) et de tout autre organisme, pour ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 1^{er} Février 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

